

**Arrêté du 11 juin 2001 déterminant les conditions
de délivrance du permis de pêche à pied professionnelle**

NOR : AGRM0101179A

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le décret du 9 janvier 1852 modifié sur l'exercice de la pêche maritime, et notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 2001-426 du 11 mai 2001 réglementant l'exercice de la pêche maritime à pied à titre professionnel,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Toute personne souhaitant pratiquer la pêche à pied à titre professionnel doit adresser, par lettre recommandée avec accusé de réception, une demande sur papier libre à la direction départementale des affaires maritimes sur le littoral de laquelle la pêche doit être pratiquée.

Il est joint à cette demande les éléments d'information prévus à l'annexe du présent arrêté.

Cette demande peut également être déposée à la direction départementale des affaires maritimes compétente par le demandeur, auquel cas il est donné récépissé daté de cette remise.

Si l'activité de pêche à pied est exercée à titre salarié, l'employeur a la charge de présenter la demande de permis. Il dépose alors autant de demandes qu'il y a de salariés concernés par cette activité.

Art. 2. - L'autorité chargée de délivrer les permis se prononce sur la base des éléments prévus à l'article 2 du décret du 11 mai 2001 susvisé.

Art. 3. - Les préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 2001.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur des pêches maritimes
et de l'aquaculture,*

J.-M. AURAND

ANNEXE

Imprimé n° 1

*Formulaire à remplir par les entreprises
employant des pêcheurs à pied professionnels*

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Activité principale :

Nombre de demandes de permis :

Dont :

premières demandes.

Joindre autant d'imprimés numéro 2
qu'il y a de demandes de permis

Imprimé n° 2

Formulaire de demande de permis de pêche à pied professionnel

Nom : Prénom :

Adresse :

Demande de permis au titre d'une activité :

Salariée Non salariée

Immatriculation au régime de protection sociale :

MSA Salarié

ENIM Non salarié

Catégorie :

Joindre un justificatif de l'affiliation au régime de protection sociale déclaré.

Première demande

Renouvellement

Préciser, s'il y a lieu, les autres départements où un permis vous a été délivré :

Préciser, s'il y a lieu, les autres départements où vous avez déposé une demande de permis :

Renseignements liés à l'activité

Lieux de pêche :

Communes (préciser le gisement de coquillages s'il y a lieu)

Espèces pêchées :

Joindre les justificatifs nécessaires si la pêche de ces espèces est soumise à la détention d'une autorisation administrative ou

Engins, techniques de pêche utilisés :

Comptez-vous vendre directement le produit de votre pêche ?

Oui

Non